

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-RICI-330-13/02/2019

Date de publication : 13/02/2019

**IR - Crédit d'impôt accordé au titre des dépenses de remplacement pour
congé de certains exploitants agricoles**

Positionnement du document dans le plan :

IR - Impôt sur le revenu

Réductions et crédits d'impôt

Titre 33 : Dépenses de remplacement pour congé de certains exploitants agricoles

Pour les commentaires relatifs au crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par un exploitant agricole pour assurer son remplacement par un tiers durant une période de congé prévu à l'[article 200 undecies du code général des impôts \(CGI\)](#), il convient de se reporter au [BOI-BA-RICI-20-50](#).